

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir MME VANDRIESSE) - M. BOURGUIGNAT (pouvoir MME ERSCHENS)
Membres absents : M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Heudelet Halle « 038 » - Réhabilitation de locaux - Convention de mandat à passer entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) – Demandes de subventions

Madame Martin, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération présentée lors de cette même séance, le Conseil Municipal a été invité à décider l'acquisition de la Halle « 038 », d'une surface de plancher de 1 511 mètres carré, située dans l'écoquartier « Heudelet 26 ».

La Ville de Dijon a souhaité conforter dans ce lieu l'accueil de la compagnie de théâtre « 26 000 couverts » ainsi que des ateliers d'artistes en relation avec les acteurs dijonnais de l'art contemporain, en vue de favoriser la création. Espaces bureaux, ateliers de construction de costumes et de décors, studio de répétition seront réalisés. Au total ce sont 7 ateliers d'artistes qui seront créés dont certains, d'une grande capacité d'accueil (surface comprise entre 30 m² et 120 m²), pourront accueillir plusieurs artistes ou collectifs d'artistes.

Ce bâtiment a déjà fait l'objet d'une rénovation partielle. Toutefois, une fois propriétaire, la Ville souhaite confier les travaux complémentaires de réhabilitation à la SPLAAD dans le cadre d'une convention de mandat.

La convention prévoit notamment que la Ville rembourse au mandataire, sur justificatifs, l'ensemble des dépenses toutes taxes comprises relatives aux dépenses engagées.

Le programme de travaux comprend l'aménagement, d'une partie des espaces du rez-de-chaussée et du premier étage afin d'y accueillir la compagnie des 26 000 couverts ainsi que des ateliers d'artistes.

Les travaux d'aménagement concernent en base :

- le traitement des façades
- la révision et repiquage des couvertures
- le changement des menuiseries
- les compléments du réseau de chauffage qui sera raccordé au réseau de chauffage urbain
- la reprise des sols et des peintures
- la mise en place des contrôles d'accès
- le traitement de l'acoustique de la salle de musique située au rez-de-chaussée

Le montant prévisionnel de l'opération présenté en annexe est estimé à 1 002 072,33 € HT soit 1 186 457,49 € TTC toutes dépenses confondues.

La réception du bâtiment est fixée en mai 2016.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – décider de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) la réhabilitation d'une partie du bâtiment ;

2 – d'approuver le projet de convention de mandat à intervenir entre la Ville et la SPLAAD, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 – arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 002 072,33 € HT soit 1 186 457,49 € TTC ;

4 – dire que le montant des dépenses sera prélevé sur les crédits inscrits au budgets des exercices 2015 et 2016 ;

5 – solliciter, au taux maximum, auprès de l'État et de tout autre financeur les subventions susceptibles d'être accordées au titre de ce projet ;

6 – m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions ;

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Abstentions : 12